

LE TAX INSTITUTE DE L'ULG, EN PARTENARIAT AVEC DELOITTE
a le plaisir de vous convier à son après-midi d'étude sur le thème:

INVESTIR EN CHINE

Enjeux, Modalités d'investissement, Aspects fiscaux

Académie Royale de Belgique
Le jeudi 27 mars 2014 de 13h30 à 17h45

Renseignements complémentaires

taxinstitute@ulg.ac.be

Tel. +32(4)366.31.57

Fax. +32(4)366.29.52

Inscription en ligne

A la veille de l'arrivée en Belgique du Président de la République populaire de Chine, alors qu'un important accord d'investissements est en cours de négociation entre l'Union européenne et la Chine, une nouvelle convention fiscale nous liant à la Chine vient d'entrer en vigueur.

L'objectif de ce colloque est de donner aux entreprises et à leurs conseils juridiques et fiscaux un ensemble de "clés" leur permettant de comprendre la Chine, afin d'optimiser leurs investissements et d'en analyser de manière efficace les différentes problématiques fiscales.

La réussite d'un investissement suppose en effet une bonne connaissance de ses interlocuteurs. La bonne application de la loi fiscale implique d'en appréhender les concepts sous-jacents.

Différents acteurs ayant une expertise directe de la Chine viendront nous faire part de leur expérience.

PROGRAMME

13H00 Accueil des participants

13h30 Ouverture des travaux

Isabelle RICHELLE - Co-Présidente du Tax Institute ; Avocat, Liedekerke (Bruxelles)

Coen YSEBAERT - Partner - Global Business Tax; Head of Chinese Services Group Belgium Deloitte

13H45 Contexte d'investissement en Chine - enjeux économiques, politiques et culturels

Bernard DEWIT - Président de la Chambre de Commerce Belgo-Chinoise ; Avocat au Barreau de Bruxelles, Senior Partner du cabinet d'avocats Dewit Law Office

Eric FLORENCE - Chef de travaux, Chercheur au CEDEM

Philippe SNEL - Avocat, De Wolf & Partners (Shanghai – Shenzhen) ; Directeur Exécutive de la Chambre de Commerce Benelux (Shanghai)

14h30 L'investissement en Chine : comprendre le système juridique chinois - focus sur le droit de propriété et la protection de la propriété intellectuelle

Raphaël BAILLY - Avocat, De Wolf & Partners (Bruxelles)

Bernard DEWIT - Président de la Chambre de Commerce Belgo-Chinoise ; Avocat au Barreau de Bruxelles, Senior Partner du cabinet d'avocats Dewit Law Office

Pedro VELASCO MARTINS - Deputy Head of Unit - IPR Unit, European Commission, DG Trade

Philippe SNEL - Avocat, De Wolf & Partners (Shanghai – Shenzhen) ; Directeur Exécutive de la Chambre de Commerce Benelux (Shanghai)

15h15 Pause-café

15H45 Aspects fiscaux : les grandes caractéristiques du système fiscal chinois - les droits de douane et taxes sur les produits - fiscalité directe sur les entreprises - structuration des investissements - impact de la nouvelle convention fiscale belgo-chinoise

Junling GAO - Senior tax consultant (Chinese Services Group), Deloitte

Miriam KEUSEN - Directrice, KPMG

Jacques MALHERBE - Professeur émérite de l'UCL ; Avocat, Liedekerke (Bruxelles)

Avec la participation écrite de la Mission de la République de Chine auprès de l'Union européenne

17H15 Question time

17h45 Cocktail de clôture

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'après-midi d'étude se tiendra le jeudi 27 mars 2014 (13h30 - 17h45)

LIEU

Académie Royale de Belgique
Rue Ducale 1
B - 1000 Bruxelles

DROIT D'INSCRIPTION

Le prix est fixé à 75€ par personne (50€ si moins de 3 ans d'activité professionnelle, membre du Tax Institute ou étudiant) et comprend la participation au colloque, la pause-café et le cocktail de clôture.

Cette somme est à verser, avant le 25 mars 2014, sur le compte IBAN: BE12 3401 5580 6892

BIC: BBRUBEBB, avec en communication « colloque 27 mars + nom du ou des participants ».

Toute annulation non communiquée au plus tard le 25 mars à l'adresse taxinstitute@ulg.ac.be sera facturée au prix plein.

FORMATION CONTINUÉE

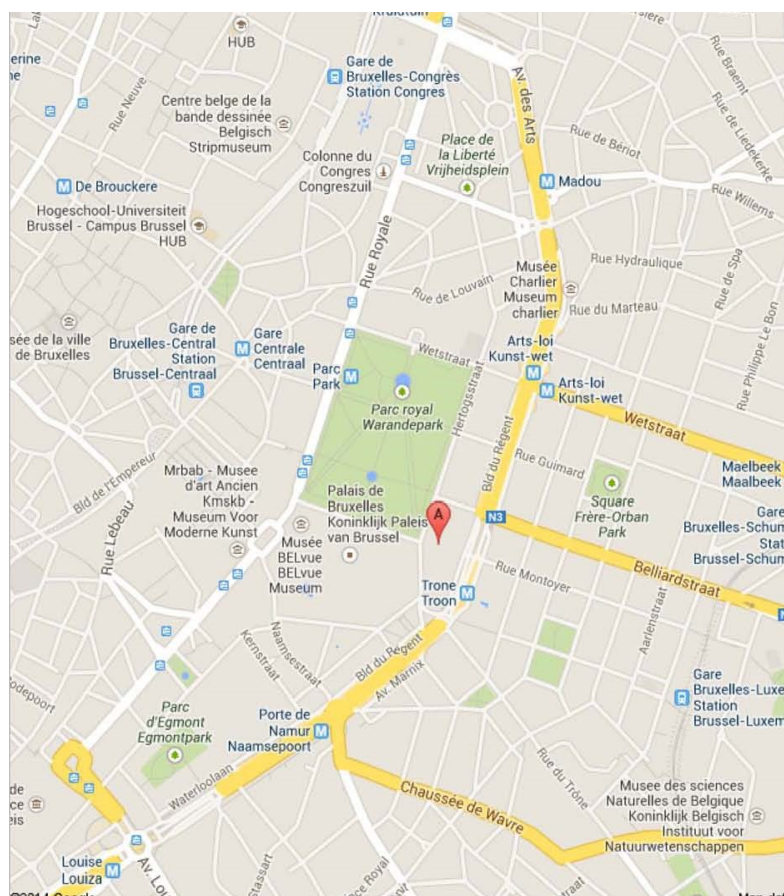
OBFG : 3 points

IFJ (demande en cours)

Ce colloque est agréé IEC n°A0121/2009

Réponse souhaitée pour le 24 mars 2014

Académie Royale de Belgique
Rue Ducale 1
B-1000 Bruxelles
Tél : +32/(0)2/545 04 20



Pour supprimer votre nom de notre liste de diffusion, [cliquez ici](#).

Des questions ou commentaires ? Envoyez-nous un courrier électronique à l'adresse taxinstitute@ulg.ac.be

Pour ne rien rater de nos manifestations, rejoignez notre groupe LinkedIn

